

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 JUILLET 2022

Compte-rendu affiché le : 07 juillet 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

N° 22-07-11

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Philippe DENIS – Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Françoise PION à Jacques DECHANDON – Céline BENNICI à Philippe DENIS – Lydie THOLLOT à Guy BERNE – André HUBERT à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20220706-22-07-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 11/07/2022

Affichage : 07/07/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-49 – Bail dérogatoire entre la Commune et ALTER EG EAU pour l'espace 8 du Pôle des Services, du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025, avec un loyer annuel s'élevant à 2 346.00 € HT/an.
- Décision n° 2022-50 – Convention de transfert de biens mobiliers (1 armoire métallique basse et 2 armoires métalliques hautes) réformés par la Direction des Finances Publiques de la Loire, au profit de la Commune.
- Décision n° 2022-51 – Mandat non exclusif de recherche de locataires au Pôle des Services confié à GIT IMMOBILIER pour une durée de un an.
- Décision n° 2022-52 – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à une étude de faisabilité pour le projet de parking en silo à la Rose des Vents confié à ASCO Consulting pour un montant s'élevant à 12 400.00 € HT.
- Décision n° 2022-53 – Bail précaire signé avec Audrey DORVIDAL pour les locaux situés 1bis rue du Cloître, du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2023.
- Décision n° 2022-54 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux scolaires à l'Office Municipal des Sports, dans le cadre de l'Eté Sport, du 8 juillet au 5 août 2022.
- Décision n° 2022-55 – Conventions signées pour la gestion du mini-golf cet été 2022 avec les associations La Lumière cendrée, le Comité des Fêtes et l'Amitié franco-portugaise.
- Décision n° 2022-56 – Signature du contrat STANDBY pour un forfait de trois contrôles périodiques du cinémètre laser pour un montant s'élevant à 1 510.00 € HT.
- Décision n° 2022-57 – Marché de conception réalisation d'un Pumptrack signé avec la société WISE RIDE dont le siège social est situé à Gières (38), pour un montant s'élevant à 195 300.00 € HT.
- Décision n° 2022-58 – Convention pour la mise à disposition de la salle des Arts Martiaux au Centre Mutualiste d'Addictologie, pour l'année 2022-2023, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 70 €.
- Décision n° 2022-59 – Contrat Victorie Music pour la cession de droit de représentation d'un spectacle « Steve Waring – Solo » le samedi 9 juillet pour un montant s'élevant à 1 590.00 € HT.
- Décision n° 2022-60 – Proposition de DEKRA pour la vérification avant mise en service de l'installation électrique temporaire d'activité événementielle d'un montant de 380.00 € HT.
- Décision n° 2022-61 – Abonnement d'un an à LULOWEB proposé par LIGER Conception & Développement pour un montant de 180.00 € HT.
- Décision n° 2022-62 – Location de matériel d'illumination auprès de BLACHERE ILLUMINATION pour une période de trois ans pour un montant s'élevant à 1 589.98 € HT par an.
- Décision n° 2022-63 – Contrat de maintenance ELAN CITE pour le radar pédagogique Evolis SOLUTION livré le 17 juillet 2020, pour la période du 17 juillet 2022 au 16 juillet 2025 et un montant annuel de 349 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220706-22-07-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 11/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 07 juillet 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS.



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Thomas ROCHETTE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220706-22-07-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2022

Affichage : 07/07/2022